

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JUIN 2026

N° d'ordre : DEL 2026-049

Objet de la délibération :
**Actualisation des tarifs de l'ALSH
à compter du 01/09/2026**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 24

Pouvoirs : 1

Votants : 25

Date de la convocation :
16/06/2026

Date de publication en ligne :
30/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : SIRET Jean-François, LAME Gaëlle, GUEFFIER Thierry, CHALARD Clarisse, ALLEAUME Laurent, SOUM Sandrine, HONDARRAGUE Béatrice, GAILLARD Pascal, BENTOURE Jean-Marc, BUIRETTE Philippe, ANCEL Pascale, JACQUET Francine, DESAGE Sylvie, BROSSET-HECKEL Virginie, ABGUILLERM Sindy, JULIEN Arnaud, BIAT Yannick, ADDA Kamel-Rodrigue, PIOLI Tristan, DELARUE Jean-François, COUSTY Corinne, NAVEAU Gilles, LAMIK Redouan, JUDENNE Stéphanie.

Absents excusés : Amaury BOUTIN qui donne pouvoir à Gaëlle LAME, Christophe DUPONT, Adeline LE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Kamel-Rodrigue ADDA

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°DEL032-06-2022 fixant les tarifs de l'ALSH à compter du 01/09/2022,

Vu la délibération n°DEL 26-06-2025 fixant un tarif pour les journées centre de loisirs sans repas, lors des vacances scolaires et les mercredis,

Vu l'avis de la commission finances et ressources humaines le 04/06/2026,

Considérant l'évolution progressive des coûts fixes pour assurer le fonctionnement du service d'accueil de loisirs (fluides, entretien bâtiments, ...) non répercutées depuis 2022 sur le coût refacturé aux familles,

Considérant le souhait de la commune d'Ablis de maîtriser le coût des services pour ses administrés, en appliquant une augmentation de 2,50% sur les tarifs existants,

Considérant la nécessité de créer un tarif à la demi-journée avec repas pour les vacances scolaires et mercredis, applicable aux enfants dont la situation de handicap ou de besoin particuliers est portée à la connaissance de la coordinatrice enfance jeunesse et sous réserve de son accord, même en l'absence de reconnaissance officielle,

ENTENDU l'exposé de M. Thierry Gueffier, rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** de ses membres présents ou représentés,

FIXE les quotients et tarifs de l'accueil de loisirs, à compter du 01/09/2026, comme suit :

Intitulés	Tarif au 01/09/2022	Tarifs au 01/09/2026
Inscription annuelle / foyer	14,42 €	14,78 €
Retard au delà de 19h / jour	4,12 €	4,22 €
Fréquentation non prévues	majoration de 10%	
Si 2° enfant inscrit et présent en simultané - sur ALSH vacances et mercredis	réduction de 10% du tarif enfant 1	
Si 3° enfant et plus inscrit et présent en simultané - sur ALSH vacances et mercredis	réduction de 20% du tarif enfant 1	

1/ TARIFS PETITES ET GRANDES VACANCES :**Tarif JOURNEE COMPLETE AVEC REPAS**

<i>Tranches quotient familial</i>	<i>Tarif au 01/09/2022</i>	<i>Tarifs au 01/09/2026</i>
De 0 à 314	7,43 €	7,62 €
De 315 à 434	8,66 €	8,88 €
De 435 à 554	10,16 €	10,41 €
De 555 à 734	11,86 €	12,16 €
De 735 à 874	13,63 €	13,97 €
De 875 à 1 014	15,50 €	15,89 €
De 1 015 à 1 154	17,43 €	17,87 €
De 1 155 à 1 294	19,24 €	19,72 €
A partir de 1 295	19,67 €	20,16 €
Famille sans quotient	19,67 €	20,16 €
Tarif extérieur pour les extras-muros	33,14 €	33,97 €

Tarif réduit "famille nombreuse" :2ème enfant inscrit **-10%** du tarif du 1er enfant.3ème enfant et plus **-20%** du tarif du 1er enfant.**Tarif JOURNEE COMPLETE SANS REPAS**

<i>Tranches quotient familial</i>	<i>Tarif 2025</i>	<i>Tarifs au 01/09/2026</i>
De 0 à 314	3,96 €	4,06 €
De 315 à 434	5,19 €	5,32 €
De 435 à 554	6,69 €	6,86 €
De 555 à 734	8,39 €	8,60 €
De 735 à 874	10,16 €	10,41 €
De 875 à 1 014	12,03 €	12,33 €
De 1 015 à 1 154	13,96 €	14,31 €
De 1 155 à 1 294	15,77 €	16,16 €
A partir de 1 295	16,20 €	16,61 €
Famille sans quotient	16,20 €	16,61 €
Tarif extérieur pour les extras-muros	29,67 €	30,41 €

Tarif réduit "famille nombreuse" :2ème enfant inscrit **-10%** du tarif du 1er enfant.3ème enfant et plus **-20%** du tarif du 1er enfant.

2/ TARIFS PERISCOLAIRE :

Tarifs MATIN ET SOIR

<i>Tranches quotient familial</i>	Tarif au 01/09/2022		Tarifs au 01/09/2026	
	<i>1er enfant ou enfant seul</i>	<i>2ème enfant présent</i>	<i>1er enfant ou enfant seul</i>	<i>2ème enfant présent</i>
De 0 à 554	7,62 €	6,02 €	7,81 €	6,17 €
De 555 à 1 014	7,85 €	6,20 €	8,05 €	6,36 €
A partir de 1 015	8,08 €	6,38 €	8,28 €	6,54 €
Famille sans quotient	8,08 €	6,38 €	8,28 €	6,54 €
Tarif extérieur pour les extras-muros	9,30 €	7,34 €	9,53 €	7,52 €

Tarifs MATIN OU SOIR

<i>Tranches quotient familial</i>	Tarif au 01/09/2022		Tarifs au 01/09/2026	
	<i>1er enfant ou enfant seul</i>	<i>2ème enfant présent</i>	<i>1er enfant ou enfant seul</i>	<i>2ème enfant présent</i>
De 0 à 554	4,60 €	3,82 €	4,72 €	3,92 €
De 555 à 1 014	4,73 €	3,92 €	4,85 €	4,02 €
A partir de 1 015	4,85 €	4,04 €	4,97 €	4,14 €
Famille sans quotient	4,85 €	4,04 €	4,97 €	4,14 €
Tarif extérieur pour les extras-muros	5,83 €	4,84 €	5,98 €	4,96 €

3/ TARIFS MERCREDI :

Tarif JOURNEE COMPLETE AVEC REPAS

<i>Tranches quotient familial</i>	<i>Tarif au 01/09/2022</i>	<i>Tarifs au 01/09/2026</i>
De 0 à 314	6,69 €	6,86 €
De 315 à 434	7,81 €	8,01 €
De 435 à 554	9,14 €	9,37 €
De 555 à 734	10,69 €	10,96 €
De 735 à 874	12,29 €	12,60 €
De 875 à 1 014	13,95 €	14,30 €
De 1 015 à 1 154	15,71 €	16,10 €
De 1 155 à 1 294	17,31 €	17,74 €
A partir de 1 295	17,69 €	18,13 €
Famille sans quotient	17,69 €	18,13 €
Tarif extérieur pour les extras-muros	33,14 €	33,97 €

Tarif réduit "famille nombreuse" :

2ème enfant inscrit -10% du tarif du 1er enfant.

3ème enfant et plus -20% du tarif du 1er enfant.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le

ID : 078-217800036-20260623-DEL049-DE



Tarif JOURNEE COMPLETE SANS REPAS

<i>Tranches quotient familial</i>	<i>Tarif 2025</i>	<i>Tarifs au 01/09/2026</i>
De 0 à 314	3,22 €	3,30 €
De 315 à 434	4,34 €	4,45 €
De 435 à 554	5,67 €	5,81 €
De 555 à 734	7,22 €	7,40 €
De 735 à 874	8,82 €	9,04 €
De 875 à 1 014	10,48 €	10,74 €
De 1 015 à 1 154	12,24 €	12,55 €
De 1 155 à 1 294	13,84 €	14,19 €
A partir de 1 295	14,22 €	14,58 €
Famille sans quotient	14,22 €	14,58 €
Tarif extérieur pour les extras-muros	29,67 €	30,41 €

Tarif réduit "famille nombreuse" :2ème enfant inscrit **-10%** du tarif du 1er enfant.3ème enfant et plus **-20%** du tarif du 1er enfant.

CRÉE les tarifs suivants afin de permettre l'accueil d'enfant à besoin spécifique, dont la situation de handicap ou de besoin particuliers est portée à la connaissance de la coordinatrice enfance jeunesse et sous réserve de son accord, même en l'absence de reconnaissance officielle,

Tarif DEMI JOURNEE AVEC REPAS - VACANCES SCOLAIRES

<i>Tranches quotient familial</i>	<i>Tarifs au 01/09/2026</i>
De 0 à 314	4,57 €
De 315 à 434	5,33 €
De 435 à 554	6,25 €
De 555 à 734	7,29 €
De 735 à 874	8,38 €
De 875 à 1 014	9,53 €
De 1 015 à 1 154	10,72 €
De 1 155 à 1 294	11,83 €
A partir de 1 295	12,10 €
Famille sans quotient	12,10 €
Tarif extérieur pour les extras-muros	20,38 €

Tarif DEMI JOURNEE AVEC REPAS – MERCREDI

<i>Tranches quotient familial</i>	Tarifs au 01/09/2026
De 0 à 314	4,11 €
De 315 à 434	4,80 €
De 435 à 554	5,62 €
De 555 à 734	6,57 €
De 735 à 874	7,56 €
De 875 à 1 014	8,58 €
De 1 015 à 1 154	9,66 €
De 1 155 à 1 294	10,65 €
A partir de 1 295	10,88 €
Famille sans quotient	10,88 €
Tarif extérieur pour les extras-muros	20,38 €

INDIQUE que les tarifs sont reconduits à l'identique sur les années scolaires suivantes sauf délibération contraire les modifiants.

Le Maire
Jean-François SIRET



Le secrétaire de séance
Kamel-Rodrigue ADDA

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.